

RACCORDEMENTS CLIENTS

Comment ça se passe et que prévoir ?

Être informé du déploiement et de l'arrivée de la fibre

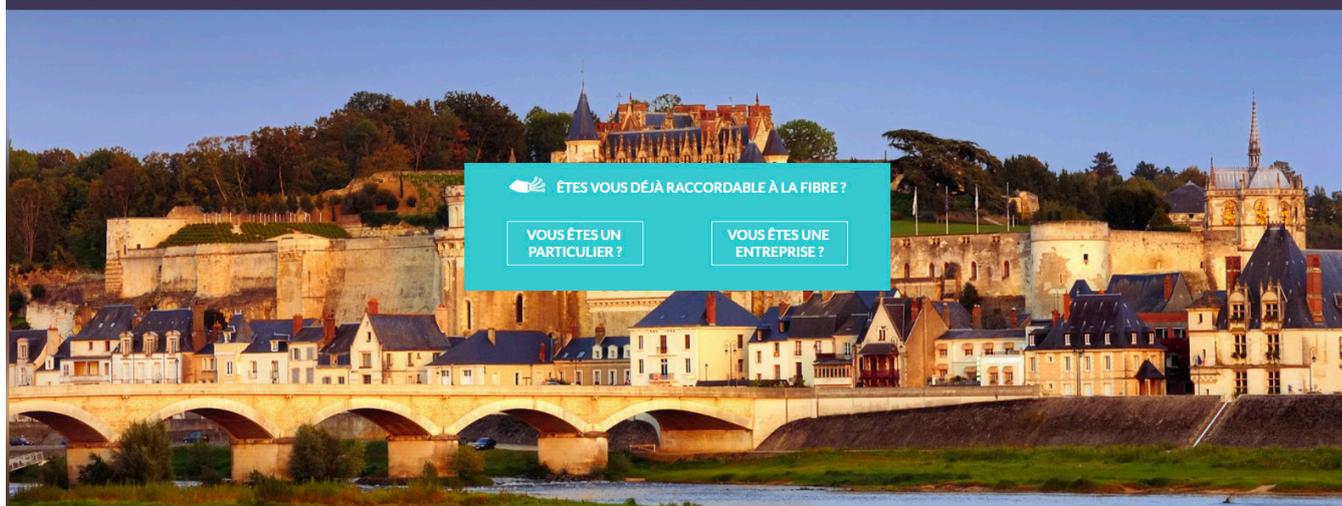
La fibre est déployée dans les rues au plus près des habitations et laissée en attente dans des boîtiers appelés PBO (Point de Branchement Optique). À ce stade, une fibre est prévue et réservée pour chaque habitation ou entreprise.

Le raccordement final jusqu'à l'intérieur de l'habitation se fait sur demande uniquement et après la souscription à un abonnement auprès d'un opérateur.

Pour connaître son éligibilité, le serveur de notre délégataire est l'unique référence : www.valdeloirefibre.fr



LE PROJET | PÉRIMÈTRE DE VAL DE LOIRE FIBRE | PARTICULIERS | ENTREPRISES | COLLECTIVITÉS | EMPLOI/FORMATION | ESPACE OPÉRATEURS | INFOS PRATIQUES



À chaque ouverture commerciale, Val de Loire Fibre organise une rencontre avec la commune concernée afin de convenir des modalités de communication auprès des administrés. Une réunion publique peut être organisée afin de présenter et expliquer les modalités de raccordement. Si la réunion publique ne peut pas avoir lieu, différents vecteurs sont utilisés pour communiquer : flyers et mot du maire dans les boîtes aux lettres, sites internet des différents acteurs, réseaux sociaux...



Comment ça se passe ? Que prévoir ?

PRISE DU RENDEZ-VOUS



Lorsque le particulier ou l'entreprise a sélectionné l'offre de service qui lui correspond, la prise de commande est formalisée auprès du Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) choisi.

L'opérateur propose alors un rendez-vous afin de tirer la fibre depuis le domaine public jusqu'au domicile.

Le délai de raccordement dépendra des offres des FAI et est en moyenne de 1 à 3 mois.

Il faut prévoir en général une demi-journée d'intervention ce qui est suffisant pour la plupart des raccordements.

À noter qu'il n'y a pas de frais de raccordement facturés car ils sont pris en charge dans le cadre de la Délégation de Service Public à la fois par la collectivité et par le délégataire.

Des frais d'accès au service peuvent être cependant demandés par certains FAI en fonction de leurs politiques commerciales.

ARRIVÉE AU DOMICILE



La première étape lors de l'arrivée des techniciens consiste à définir l'emplacement précis de l'arrivée de la fibre optique. Il est important d'y réfléchir en amont du rendez-vous pour bien adapter cette position au logement. En effet, le boîtier fibre installé dans l'habitation qui est nommé PTO pour Prise Terminale Optique ne peut plus être déplacé par la suite et son positionnement doit être définitif.

Cette prise peut selon les configurations être installée à proximité de l'emplacement de la box et du décodeur mais également pour les logements les plus récents dans la gaine technique et le boîtier de communication. L'emplacement doit être doté d'une prise électrique afin de permettre l'alimentation électrique d'un équipement.

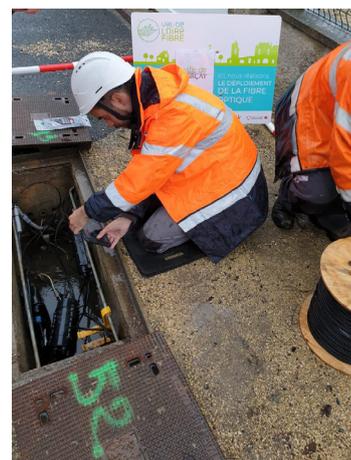
LE TIRAGE DU CÂBLE

La première étape des travaux consiste à tirer un câble depuis le boîtier en attente et situé sur le domaine public en sous-sol dans un regard, sur un poteau, dans une gaine technique d'un immeuble ou encore en façade. Le câble fibre optique d'environ 5 mm de diamètre va suivre la plupart du temps le câble téléphonique existant en passant en souterrain dans des gaines ou en aérien sur des poteaux et/ou des façades.

Sur le domaine privé, la disponibilité du cheminement est à la charge du propriétaire.*

Ainsi, s'il n'y a pas de fourreau ou que les gaines existantes sont bouchées sur le domaine privé, c'est bien au propriétaire de faire le nécessaire. Les percages et les passages doivent également être anticipés.

*voir encadré : Faciliter l'arrivée de la fibre en 6 points



LES RACCORDEMENTS

Les techniciens doivent réaliser trois opérations de raccordement :



- la première au Point de Branchement Optique où qu'il soit installé (gaine d'immeuble, façade, poteau, regard),
- la seconde à la Prise Terminale Optique à l'intérieur de l'habitation,
- la dernière opération consiste à poser un cordon (aussi appelé jarretière) à l'armoire de rue (SRO) qui peut être située dans le quartier ou à plusieurs kilomètres pour les secteurs ruraux.

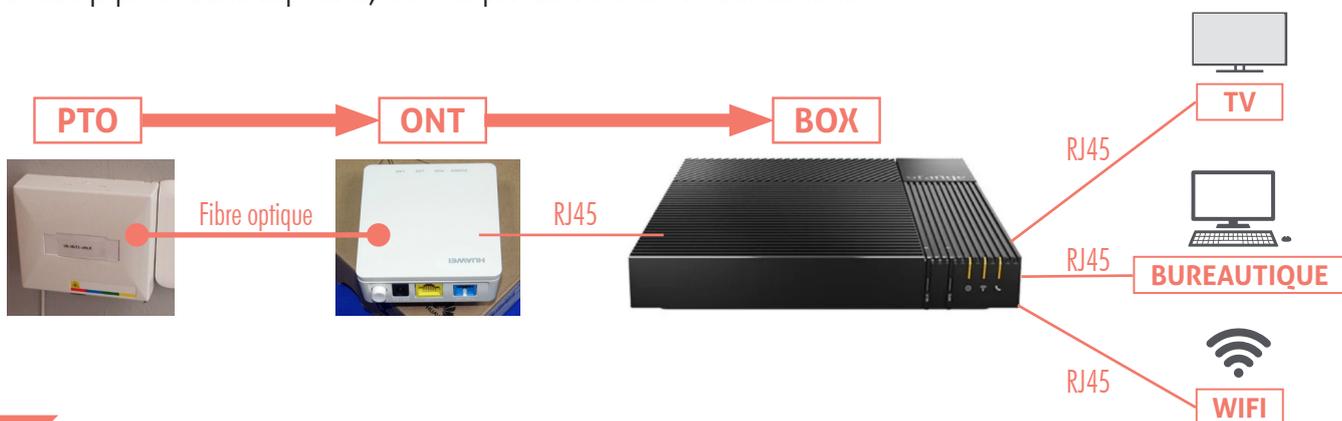
LA MISE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS

Plusieurs boîtiers sont nécessaires à proximité de la PTO :

- l'ONT (Optical Network Termination) est un terminal qui transforme les signaux optiques transmis dans la fibre par un signal électrique. Dans certaines box récentes, ce boîtier est intégré dès l'origine à la box.
- la box "fibre" peut intégrer quelquefois l'ONT. Elle est souvent différente de la box "cuivre".
- le décodeur TV en cas de souscription à une offre avec TV.



En fonction des Fournisseurs d'Accès à Internet, le matériel est installé par les techniciens ou peut également être envoyé par courrier. Le branchement de la box et éventuellement du décodeur sont alors à la charge du client. Si ces équipements sont disponibles, le service peut alors être activé instantanément.



ET ENSUITE ...



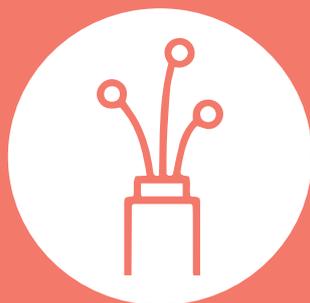
Attention, tous les câbles optiques posés dans le cadre du projet appartiennent à Val de Loire Fibre puis à Val de Loire Numérique à la fin de la Délégation de Service Public, y compris ceux à l'intérieur des bâtiments.

Comme c'est le cas pour le réseau cuivre historique, les utilisateurs finaux ne doivent pas intervenir dessus.

Il faut également être vigilant à ne pas abîmer le cordon ou le câble fibre lors d'interventions au domicile : déplacement de meubles, ménage...

En cas de problème, l'interlocuteur privilégié reste le Fournisseur d'Accès à Internet qui a vendu l'abonnement.

Particulier ou entreprise



Faciliter l'arrivée de la fibre en 6 points

- 1.** Réfléchir avant le rendez-vous à la position souhaitée de la Prise Terminale Optique avec la présence d'une prise électrique.
- 2.** Vérifier ou créer son cheminement sur le domaine privé : présence et état des gaines ou fourreaux, percements et passages jusqu'au local dédié...
- 3.** En cas d'arrivée en aérien, élaguer ou tailler si nécessaire.
- 4.** Déplacer les meubles ou le matériel gênant l'installation : par exemple dans un garage.
- 5.** Prévoir de la place pour les nouveaux matériels à installer.
- 6.** Pour les habitations neuves :
 - suivre les préconisations pour la mise en place de fourreaux sur le domaine privé
 - prévoir la mise en place d'un coffret de communication au sein de la gaine technique du logement.